

dans mon bureau. Mon travail est retardé et je dois payer de ma poche pour faire traduire mes lettres afin de répondre à mes commettants dans la langue qu'ils connaissent le mieux. Je puis lire leurs lettres, mais je ne saurais y répondre sans faire traduire mon texte. Celui qui cherche à écrire une langue sans la connaître suffisamment, peut commettre des erreurs grossières qui entraînent des conséquences fâcheuses.

Il y a quelques années, de passage à Boston (Massachusetts), je me suis arrêté dans un garage dont le propriétaire avait un nom français. J'ai découvert en lui parlant qu'il venait d'un endroit près du village du Québec où je suis né et où j'ai grandi. Il venait de Magog qui est à peu près à la même distance de Sherbrooke que mon village, mais de l'autre côté. Je lui ai parlé en français, mais j'ai été surpris d'apprendre qu'à son grand regret, il ne pouvait parler français. Il m'a dit qu'il était là depuis huit ans. C'est incroyable qu'un homme puisse oublier sa langue maternelle en huit ans, mais c'était vrai, parce qu'il n'avait jamais l'occasion de parler français.

Quand on a besoin d'un fonctionnaire vraiment bilingue, il faudrait créer une catégorie spéciale comportant un salaire spécial à titre de stimulant. Ce n'est pas la chose la plus facile, surtout pour les habitants des régions reculées du Canada, d'acquiescer la formation nécessaire pour remplir un poste semblable. Toutefois, c'est un besoin urgent pour nous et les gens qui ont cette formation sont beaucoup plus utiles que ceux qui ne connaissent qu'une des deux langues. Je crois donc que le gouvernement devrait songer à instituer une catégorie spéciale et à accorder un salaire spécial aux fonctionnaires qui ont cette compétence.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, comme je l'ai dit tout à l'heure, le 5 mars dernier, à Toronto, le ministre de la Justice a porté une accusation grave contre la Commission du service civil. Il a déclaré que les Canadiens d'expression française étaient frustrés, autrement dit, qu'ils étaient traités injustement. En conséquence, je pose une question précise au ministre: A-t-il l'intention de demander à la Commission Laurendeau-Dunton de faire une enquête au sein de tous les ministères du gouvernement fédéral, afin de déterminer si l'affirmation de l'honorable ministre de la Justice est exacte?

Je crois que l'honorable ministre de la Justice a lancé une grave accusation, laquelle met en cause l'honnêteté et la réputation de la Commission du service civil en ce qui a trait au traitement accordé aux Canadiens d'expression française.

[M. Martin (Timmins).]

Je demande au ministre de dire à la Chambre s'il est en faveur que la Commission Laurendeau-Dunton mène une enquête approfondie, au sein de tous les ministères du gouvernement fédéral, non seulement en ce qui concerne la situation faite aux Canadiens d'expression française, mais également à ceux d'expression anglaise?

(Traduction)

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, j'ignore si je peux ajouter grand-chose d'utile à ce que j'ai dit hier. J'ai lu avec beaucoup de soin et un vif intérêt le texte du discours qu'a prononcé à Toronto mon collègue le ministre de la Justice. L'idée que je m'en fais est bien différente de celle du préopinant. Si l'honorable député tient à faire de telles assertions au sujet de ce discours, j'aimerais qu'il le cite au texte et s'y reporte avec exactitude, car sa version et la mienne ne concordent pas.

Quant à sa deuxième question, cette commission royale a été nommée et la Chambre a été saisie de son mandat. L'affaire a été examinée à ce moment-là, et j'estime qu'il ne conviendrait pas que je m'immisce dans les travaux de cette commission. Comme je n'ai certes pas songé à intervenir, tout ce que je puis dire à l'honorable député, c'est que j'étudierai sa proposition, qui est plutôt nouvelle. Toutefois, je ne lui apporte aucun encouragement et ne lui fournis aucune raison de croire que je ferai autre chose que de noter ses observations et voir si elles sont fondées. Je ne crois pas que le débat sur le crédit dont nous sommes saisis soit le moment indiqué pour discuter du travail de cette commission royale et de la possibilité d'étendre son mandat.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, lorsque j'ai posé ma question à l'honorable ministre de la Justice, il y a quelque temps, concernant la déclaration qu'il a faite à Toronto le 5 mars dernier, ce dernier ne l'a pas niée, il n'a rien dit à ce sujet.

De nouveau, et pour la dernière fois, je pose la question à l'honorable ministre. S'il veut que nous adoptions ce crédit facilement, il n'en tient qu'à lui de répondre d'une façon définitive: oui ou non.

Je demande ceci au ministre: le gouvernement a-t-il l'intention d'amender la loi sur le Service civil afin que les employés qui parlent les deux langues, la langue française et la langue anglaise, et qui gagnent, par exemple, \$4,000 et plus par année, aient un boni spécial, c'est-à-dire un traitement spécial, comme l'a préconisé l'honorable secrétaire d'État durant la dernière campagne électorale?